

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Paramétrage des types de contrats de travail	3
Les actions de l'écran	3
Ajouter / Modifier un contrat	4

Paramétrage des types de contrats de travail

Cette page permet de régler et de paramétrer les différents types de contrats en place au sein de l'entreprise.

Paramètres - Types de contrats de travail

Ajouter un type de contrat de travail		Gérer les catégories de salariés		17 éléments - 1/1 - 200																
<input type="checkbox"/>	Nom	Description	Taux de charges patronales	Nb jours annuel moyen	Mode de décompte du temps de travail	Unité de base de temps	Position permanente	Prise en compte dans l'effectif	Nombre de jours de CP acquis par mois	Compteurs de CP	Compteurs de RTT	Pourcentage d'heures supplémentaires autorisées	Télétravail	Catégorie de salariés	Compte Épargne-Temps	Attribution des CP selon l'ancienneté	Entités	Ordre d'affichage	Action	
<input type="checkbox"/>	CDD	Contrat à durée déterminée	0,50	216,00	Rien n'est défini	Jours				Les CP sont perdus en fin de période Acquisition progressive tout au long de la période En cas de contrat à temps partiel : calcul au réel des jours posés	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période						VS GROUPE, VS IT, VS Conseil, VS BI, VS CANADA, VS, VS R&D, VS DATA, VS-PORTUGAL	...		
<input type="checkbox"/>	CDI de chantier	CDI de chantier	0,50	216,00	40,00 heures par semaine	Heures				Les CP sont perdus en fin de période Acquisition progressive tout au long de la période En cas de contrat à temps partiel : calcul au réel des jours posés	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période					5 ans et plus : 1,00 jour 10 ans et plus : 2,00 jours 15 ans et plus : 3,00 jours 20 ans et plus : 4,00 jours	VS GROUPE, VS IT, VS Conseil, VS BI, VS CANADA, VS, VS R&D, VS DATA, VS-PORTUGAL	...		
<input type="checkbox"/>	CDI	Contrat à durée indéterminée	0,50	216,00	Rien n'est défini	Jours			2,08	Report (sauf au mois de juin une fois la période précédente dépassée (mai) Acquisition progressive tout au long de la période En cas de contrat à temps partiel : calcul au réel des jours posés	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période			CET Cadres		5 ans et plus : 1,00 jour 10 ans et plus : 2,00 jours 15 ans et plus : 3,00 jours 20 ans et plus : 4,00 jours	VS GROUPE, VS IT, VS Conseil, VS BI, VS CANADA, VS, VS R&D, VS DATA, VS-PORTUGAL	...		
<input type="checkbox"/>	Interim	Contrat de travail temporaire	0,50	216,00	Rien n'est défini	Jours				Les CP sont perdus en fin de période Acquisition progressive tout au long de la période En cas de contrat à temps partiel : calcul au réel des jours posés	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période						VS GROUPE, VS IT, VS Conseil, VS BI, VS CANADA, VS, VS R&D, VS DATA, VS-PORTUGAL	...		

Par défaut il existe déjà des contrats de travail. Vous pouvez cependant en créer selon vos besoins (Par exemple le contrat à temps partiel, le contrat unique d'insertion...)

Les actions de l'écran

Les actions globales

Ajouter un type de contrat de travail

Permet d'ajouter un nouveau type de contrat. Voir ci-après le détail de cette action.

Gérer les catégories de salariés

Permet d'ajouter des catégories de salariés. Vous pourrez ensuite associer le contrat de travail à une ou plusieurs catégories de salariés. Créer ces catégories permet de faire un filtre sur les catégories de salariés dans les rapports indicateurs, indicateurs collaborateurs et ventilation de l'activité présents dans le menu [Activité](#).

Les actions de masse

Modifier les entités

Permet de venir modifier directement l'affectation aux entités du ou des contrats sélectionnés.

Les actions sur chaque ligne



Mettre à jour le contrat de travail

Permet de venir modifier les éléments du contrat en question. Le formulaire qui s'ouvre est le même que celui pour l'ajout d'un nouveau contrat. Voir ci-dessous comment le remplir.

Plus d'actions

Permet de dupliquer le contrat.

Ajouter / Modifier un contrat

Création d'un nouveau type de contrat de travail Enregistrer

Entité(s) * ?
VS IT
BU IT Lyon
VS Conseil
VS BI
VS CANADA
VS

Type de contrat de travail

Nom *

Description *

Code *

Convention collective

Code DPAE pour le contrat de travail *

Taux de charges patronales * ?

Base mensuelle en jours pour la retenue sur salaire * ?

Nombre de jours annuel moyen ?

Affichage du CRA interne en jours ou en heures

Forfait jour ou nombre d'heures à la semaine ?

Vous devez remplir différents champs:

- Les entités concernées par le contrat de travail
- Un code, un nom et une description
- Le taux de charges patronales
- La base mensuelle en jour : cette base permet à VSA de calculer une retenue sur salaire en cas d'absence non rémunérée. Ce champs permet d'avoir des valeurs de retenues sur salaires alimentées dans le compte d'exploitation.
- L'affichage du CRA
- Si le contrat est un forfait jour ou un nombre d'heures dans la semaine
- Le nombre d'heure par journée
- Les horaires par défaut : Vous permet de renseigner des heures d'embauche, de débauche et des pauses déjeuner qui seront mentionnés par défaut pour chaque collaborateur ayant ce type de contrat. Cette information remontra dans le CRA des collaborateurs. En fonction de leurs droits, ils pourront ou non venir les modifier.
- Le nombre de jour annuel moyen. Ce nombre sera utilisé dans le calcul du PRJ de vos collaborateurs. Si le champs est vide, alors par défaut, VSA prendra le nombre de jour annuel moyen des paramètres par défaut.
- Si la position est permanente ou non
- Le choix d'un tuteur (cette information remonte dans le rapport registre unique du personnel)

- Le lieu du stage (cette information remonte dans le rapport registre unique du personnel)
- La date de fin de période d'essai : Cette option vous permet d'établir un calcul automatique de la fin de période d'essai en fonction de la date de début de contrat qui sera renseignée par le salarié. Une option complémentaire vous permet de pouvoir modifier ou non cette date proposée.
- La date de fin de préavis : Cette option vous permet de calculer une date de fin de contrat automatiquement lorsqu'une date de démission est renseignée dans le contrat du collaborateur.
- Les catégories de salariés concernées par ce contrat
- Le télétravail. Vous pouvez choisir d'autoriser le télétravail, d'autoriser le télétravail en le soumettant à workflow ou de l'interdire
- Si le contrat bénéficie d'un compteur de congés payés et la méthode d'attribution des congés payés. Dans cette catégorie, il est possible de mettre une place une période de renonciation aux jours de fractionnements. Le fait d'activer cette option, obligera vos collaborateurs, pendant toute la période renseignée, de cocher une case lors de la pose de CP pour attester qu'ils renoncent à leurs jours de fractionnement. À noter que ce paramétrage est pour une gestion globale. Si vous souhaitez appliquer la renonciation aux jours de fractionnement uniquement à quelques collaborateurs, l'action devra se faire dans leurs propres contrats de travail (dossier salarié)
- Si le contrat bénéficie d'un compteur de RTT et la méthode d'attribution des RTT



Attention si les contrats de travail ne bénéficient pas de compteur de congés payés et/ou de RTT (si les cases ne sont pas cochées comme ci-dessus), il n'y aura pas de décompte pour ces contrats. De plus dans les paramètres applicatifs vous pouvez paramétrer le fait que VSA calcul les compteurs de RTT et de CP. Pour finir les collaborateurs doivent également avoir le droit de suivi de ces compteurs.

Zoom sur les congés d'ancienneté

Dans le paramétrage des types de contrats de travail, il y a 3 paramétrages possibles pour les congés d'ancienneté.

1. Paramétrage SYNTEC

Si vous avez activé ce paramétrage, les paliers sont automatiquement renseignés, vous n'avez rien à faire.

Congés payés

Calcul des compteurs

↳ Attribution de la totalité des jours en début de période

↳ Génération automatique des paliers liés à l'ancienneté pour la convention SYNTEC ?

Les paliers qui seront chargés sont :

- 5 ans et plus = 1 jour
- 10 ans et plus = 2 jours
- 15 ans et plus = 3 jours
- 20 ans et plus = 4 jours

2. Paramétrage par paliers

Congés payés

Calcul des compteurs

Attribution de la totalité des jours en début de période

Génération automatique des paliers liés à l'ancienneté pour la convention SYNTEC ? (?)

Génération manuelle des paliers liés à l'ancienneté (?)

Palier en années	Nombre de jours attribués
--	

+ Ajouter un élément

A noter : La règle de paliers liés à l'ancienneté et la règle de critères ancienneté et age peuvent être combinées. Exemple 1 jour donné au bout de 5 ans, auquel on ajoute un jour supplémentaire pour les personnes de plus de 30 ans qui sont dans l'entreprise depuis plus de 2 ans.

3. Paramétrage par palier en années et critère d'age

Congés payés

Calcul des compteurs

Attribution de la totalité des jours en début de période

Génération automatique des paliers liés à l'ancienneté pour la convention SYNTEC ? (?)

Génération manuelle des paliers liés à l'ancienneté (?)

Génération de jours sur les critères d'ancienneté et d'âge (?)

Palier en années	Âge	Nombre de jours attribués
--	...	

+ Ajouter un élément

A noter : La règle de paliers liés à l'ancienneté et la règle de critères ancienneté et age peuvent être combinées. Exemple 1 jour donné au bout de 5 ans, auquel on ajoute un jour supplémentaire pour les personnes de plus de 30 ans qui sont dans l'entreprise depuis plus de 2 ans.